

CONVOCATION

Date : 5 décembre 2023

Affichée le : 5 décembre 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 39
Présents : 29
Votants : 39
Pouvoirs : 10
Absent : 0

L'an deux mille vingt trois, le onze décembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Maire Creil.

Étaient présents : M. Jean-Claude VILLEMMAIN - Mme Sophie LEHNER - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - M. Cédric LEMAIRE - Mme Fabienne LAMBRE - M. Fabrice MARTIN - M. Ahmet BULUT - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUSTI - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - M. Belkassoum Hakim ZAHRAOUI - Mme Jenifer SENET - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - Mme Hafida MEHADJI - M. Nouredine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE - M. Gérald FACCHINI.

LISTE DES DELIBERATIONS

Affichée et mise en ligne le :

13 DEC. 2023

DELIBERATION MISE EN LIGNE SUR
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

19 décembre 2023

Absents représentés

M. BOUKHACHBA
Mme MOUSSATEN
Mme MEUNIER
Mme TALL
Mme DUHIN
Mme HAMADOUCHE
M. N'DIAYE
Mme JACQUEMART
Mme M'BAYE
M. LUCAS

Pouvoir à M. KHOULA
Pouvoir à M. LEMAIRE
Pouvoir à M. BROCHOT
Pouvoir à Mme LEHNER
Pouvoir à Mme LAMBRE
Pouvoir à Mme FAZAL
Pouvoir à M. DEME
Pouvoir à M. BOULHAMANE
Pouvoir à M. KA
Pouvoir à M. NACHITE

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

1 Motion - "Israël-Palestine : un vœu pour la paix"

Rapport de présentation :

Jean-Claude VILLEMMAIN, Maire

Depuis de nombreuses années, les élus de la Ville de Creil appellent de leurs vœux municipaux à un retour de la raison entre Israël et Palestine, à une recherche d'une solution pour un conflit politique et militaire dont les premiers dommages collatéraux sont les civils.

Nos liens avec la Palestine, tout comme avec de nombreux pays du monde, sont forts, et reposent sur notre attachement au respect des droits humains : droit à la vie, à la liberté, à la sûreté, mais aussi de circuler librement, dans un esprit de fraternité, comme boussole collective.

Si la déclaration universelle des droits de l'homme mentionne que chacun a le droit d'accéder à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, au regard notamment d'un accès à l'alimentation, les élus Creillois ont toujours dit que l'accès à l'eau était aussi essentiel : c'est le sens de notre engagement à l'international.

En 2020, nous formulons un vœu face à notre préoccupation de voir des populations Palestiniennes être privées d'accès à l'eau, du fait d'un nouveau projet de construction de 1 200 logements sur des terres palestiniennes. Nous rappelons notre souhait de paix au Proche-Orient et de la création de deux états. Nous demandons alors au Gouvernement de tout mettre en œuvre pour empêcher toute nouvelle menace.

Face à un conflit qui dure depuis tant d'années, face à une situation géopolitique désormais rendue si complexe, nous appelons aujourd'hui de nos vœux au choix de la raison et du progrès, et mettons en garde contre l'hystérisation collective, dans une société si prompte à séparer les bons des mauvais, les responsables, des coupables.

Le 7 octobre 2023, le Hamas a perpétré une attaque terroriste contre des civils Israéliens, au bilan lourd de

1 400 morts, de milliers de blessés et de 155 otages. Nous savons que les actes du 7 octobre, qui ne peuvent être érigés en résistance : par de en otage l'ensemble des Palestiniens, les rendant coupables par extension de porter la responsabilité.

la guerre à ses règles, et condamnons
ceux qui, par de tels actes, le Hamas prend également
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le 18/12/2023
ID : 060-216001743-20231218-001CM111223-DE

Depuis 7 octobre 2023, nous assistons avec effroi au développement de la guerre et de l'honneur totale, où tout respect de la notion de vie humaine semble disparaître. Nous appelons à regarder la réalité en face, car tout silence serait complice. La situation Palestinienne, trop longtemps évacuée des consciences collectives, est désormais catastrophique. Chaque jour, des civils Palestiniens sont déplacés, bombardés, privés d'accès à l'eau, au gaz, à l'électricité, à la nourriture, sans plus respect aucun de leurs droits fondamentaux. Les bombardements restent aveugles aux drapeaux blancs agités par les Palestiniens qui tentent de fuir, sourds aux cris d'agonie de milliers de civils prisonniers d'un cimetière à ciel ouvert, où même les hôpitaux ne sont désormais plus des espaces de sécurité.

Si la guerre a des règles, elle doit s'appliquer à tous et il est impossible de ne pas condamner le massacre des Palestiniens actuellement en cours, prisonnier de l'enclave de la bande de Gaza.

Si nous saluons les libérations d'otages, nous souhaitons que le processus aille à son terme. Sans libération de l'ensemble des otages, nous sommes convaincus que le processus de paix ne pourra pas s'enclencher.

Par ce vœu, les élus du conseil municipal de Creil appellent donc :

- A un cessez le feu immédiat, que le Président de la République doit accompagner avec toute la force que lui octroie la position de la France sur le plan géopolitique international ;
- A la mise en place de couloirs humanitaires et sanitaires, permettant d'apporter eau et nourriture aux civils, et à évacuer les enfants et personnes fragiles des zones de combat ;
- A relancer le processus de paix, qui ne pourra passer que par la reconnaissance de la légitimité de l'Etat Palestinien, et la fin des actions de colonisation encouragées par le gouvernement de Benjamin Netanyahu.

Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29,

Vu l'avis de la commission Finances et Synthèse du 27 novembre 2023,

Entendu le rapport de présentation,

Vote

Votants : 39	Pour : 39	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

Décide :

Article 1^{er} : d'adopter cette motion « Israël-Palestine : un vœu pour la paix ».

CREIL, le **18 DEC. 2023**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Madame Jessica ELONGUERT

Maire de Creil
Président de l'ACSO



La secrétaire de séance

Publication électronique sur le site de la Ville le 19 décembre 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télécours citoyen accessible par le biais du site www.telercours.fr